

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 7 octobre 2019 au bureau municipal à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 19-10-44
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION # 19-10-45
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 9 juillet 2019.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Adopter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2018;
 - 5.2. Adjudication du contrat de réfection rue McLaren et financement;
 - 5.3. Autoriser les travaux sur le site du Phare;
 - 5.4. Équipements demandés sur le camion du directeur du service incendie;
 - 5.5. Demande de permis en zone PIIA au 308, rue Astle;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 4 novembre 2019, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 19-10-46
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 9 JUILLET 2019**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 9 juillet 2019 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 19-10-47
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.85 \$
TOTAL	26.85 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Adopter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2018.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adopter les états financiers au 31 décembre 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Métis-sur-Mer.

5.2 Adjudication du contrat de réfection rue McLaren et financement.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet Reconstruction route McLaren;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis recommande l'adjudication du contrat à « **Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 210 729.11 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux sera réalisée par le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis ;

PAR CONSÉQUENT, une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder le contrat à « **Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.** » pour la réfection de la rue McLaren au montant de 210 729.11 \$ taxes incluses. Ces travaux seront payés par une partie du budget de fonctionnement, des fonds Innergex de trois années (57 406 \$), des fonds de gravière et sablières (8 809 \$), du transfert du poste budgétaire pour les trottoirs (3 500 \$) et par l'excédent accumulé non réservé d'un montant évalué à 55 200 \$.

5.3 Autoriser les travaux sur le site du Phare.

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer a demandé des soumissions pour l'installation d'équipement pour avoir de l'eau aux bâtiments sur le site du Phare;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a reçu une soumission et que les travaux doivent se faire avant l'hiver;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'autoriser les travaux sur le site du Phare et accorde le contrat pour l'acquisition des équipements à Écôneau Inc. de Québec pour un montant de 16 124.83 \$ taxes incluses, accorde le contrat de l'excavation à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. pour un montant évalué à 6 000 \$ plus taxes et autorise l'Association de faire compléter les travaux de plomberie évalués à 5 000 \$. Ces travaux seront payés via la subvention du gouvernement du Canada pour l'acquisition du Phare.

5.4 Équipements demandés sur le camion du directeur du service incendie.

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer demande à la Ville d'équiper son camion personnel d'un gyrophare et d'une sirène d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le cout de ces équipements est évalué à 750 \$ frais d'installation inclus;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'inspection mécanique annuelle sont évalués à 150 \$ et seront aux frais du directeur ainsi que les frais d'immatriculation et des assurances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que ces équipements soient la propriété de l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de verser un don de 750 \$ à l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour l'acquisition de ces équipements d'urgence.

5.5 Demande de permis en zone PIIA au 308, rue Astle.

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la localisation site conserve, ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

Il Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h35 et se termine à 18h36

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 4 novembre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 19-10-48 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h36.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier